



COMPTE—RENDU DU CHSCT DU 12 DÉCEMBRE 2022

ORDRE DU JOUR:

- 1.Actualités :COVID
- 2.Webinaire santé mentale
- 3.Laïcité : quelle procédure pour les écoles en cas de problème ?
- 4.Élèves à comportement hautement perturbateur
- 5.Déménagement des locaux de la DSDEN vers la cité Reffye (rentrée 2024)
- 6.Visite du collège Pyrénées par le CHSCTSD65
- 7.Enquête hygiène

Seule la FSU avait prévu une déclaration liminaire pour ce dernier CHSCT puisqu'à partir de l'année 2023, les CSA remplaceront les CTSD et les CHSCT. Il est déplorable qu'à ce jour, l'administration de la DSDEN 65 n'ait encore reçu les modalités de fonctionnement de ces instances de la part du Ministère.

Par ailleurs, une autre organisation syndicale avait effectivement produit une déclaration en CHSCT mais ... contre les militants de la FSU.

Nous déplorons cette attitude qui pour nous n'a pas lieu d'être dans une instance et nous avons préféré adopter une attitude plus constructive.

DÉCLARATION LIMINAIRE FSU

Mme la secrétaire générale,
Mesdames et Messieurs les membres du CHSCT,

à propos de la date d'aujourd'hui, nous sommes tous contraints par le calendrier : ce dernier CHSCT ne pouvait être tenu qu'avant le 31 décembre, certes. Mais nous avons convenu d'une date qui faisait consensus lors du CHSCT d'octobre. Le report au 12 décembre s'est fait dans la précipitation. De même, notre département devrait être doté d'un IA-DASEN, ce qui améliorerait sans doute votre disponibilité. Nous regrettons une fois de plus l'obligation de fonctionner ainsi.

Sur le fond, que penser d'un ministère qui nous annonce des fermetures des écoles et EPLE possibles en cas de coupures électriques, en étant prévenus la veille ? Nous pensions que la crise sanitaire avait suffi à démontrer l'impéritie de l'État. Force est de constater que le monde d'après est très semblable à celui d'avant.



Nous pouvons légitimement espérer que l'installation de la prochaine instance spécialisée auprès du comité social de proximité se fera dans le respect des textes et au profit des personnels sans user de manœuvres dilatoires :

-installer une référente contre les violences sexuelles et sexistes au travail (comme cela s'est fait dans les autres départements), il semblerait qu'il y ait eu à ce sujet un tropisme particulier haut pyrénéen ;

-donner des éléments plus précis aux responsables d'établissements dans le cadre des visites et des saisies qui mobilisent la venue de membres du CHSCTSD : salles en nombre suffisants et placées dans des endroits discrets ; rappel de la non nécessité de s'inscrire à l'avance auprès de la direction ; rappel que si tous les agents peuvent se faire entendre, la tentation pour l'équipe de direction de monopoliser les groupes de recueil de la parole se fait au détriment des autres agents ; fourniture impérative des documents : RSST, DUER, bilan des arrêts de travail (non nominatif). Les agents de prévention doivent impérativement rencontrer les membres de la commission.

Ce CHSCTSD intervient au lendemain des élections professionnelles qui ont conforté la place de la FSU au sein de la fonction publique d'État. Pour autant la baisse globale de la participation ne peut pas satisfaire aucun des représentants du personnel ici présents. Elle doit aussi interroger l'administration dans son rôle face aux élus du personnel. Concernant notre instance, nombre de signes négatifs ont été fournis quant à notre utilité :

-report sans cesse des séances, visites, retour de préconisations (à cet égard l'ultime demande du directeur du GRETA-MPS pour repousser la visite programmée cette semaine est édifiant)

-le travail remarquable de nos deux conseillers de prévention nous apparaît de l'extérieur parfois empêché (les problèmes avec le refus des envois des convocations aux suppléants sont éloquentes)

-refus de transmettre dans les établissements les résultats chiffrés des enquêtes menées par le CHSCTSD à l'occasion de saisie ou de visite (nous rappelons que nous nous sommes rendus dans un établissement pour communiquer des préconisations qui avaient déjà été lues par le chef d'établissement à la réunion de pré rentrée alors qu'elles n'étaient pas restituées).

Nous espérons que tous ces manques, ces lacunes, ces hiatus seront bannis de la future instance spécialisée et qu'en particulier le champ des risques psychos sociaux sera mieux pris en compte et ce déjà à travers une formation des représentants des personnels déconnectée de celle des agents de prévention. L'avenir seul dira si notre confiance est justifiée !

1.Actualités COVID/ Situation sanitaire :

La FSU-SNUipp 65 avait demandé à ce qu'une remontée des chiffres soit fait en

CHSCT.



Nombre de personnes atteintes du COVID →	Elèves (écoles)	Personnels Education Nationale	Autres
Semaine du 18/10	9	13	2
Semaine du 08/11	0	1	0
Semaine du 15/11	9	20	1

L'administration nous informe que consigne leur a été donnée de ne plus fait remonter de chiffres à partir du 15 novembre et dit consacrer tous les moyens de la formation continue au remplacement devant élèves sur les deux dernières semaines avant les vacances de fin d'année. C'était une demande de la FSU-SNUipp 65 suite aux remontées des écoles : en effet, des collègues PE ne comprenaient pas qu'ils étaient remplacés par 1 brigade stage alors que dans la même école un ou plusieurs PE en arrêt maladie ne l'étaient pas.

Intervention de la FSU : il est déplorable qu'au moment où l'épidémie repart, on se prive des remontées des chiffres COVID et par là-même de la seule mesure de l'épidémie que l'on ait dans l'EN !

Rappel de la DSDEN : les mairies ont jusqu'au 31 décembre pour demander l'aide de l'Etat pour l'achat de capteurs de CO2.

2.Santé mentale :

- Un webinaire préparatoire à la formation « initiation premier secours santé mentale » a été proposé à l'inscription. 1 500 personnes volontaires de l'Académie (1 er et 2nd degrés confondus) s'y sont inscrits mais le webinaire se tenant sur le temps scolaire, il n'a pas été possible à tous et toutes d'y assister. Il est en ligne ici : <https://www.ac-toulouse.fr/formation-aux-premiers-secours-en-sante-mentale-des-personnels-127109>

- La suite de la formation de 2 jours sera proposée au PAF et seulement 16 personnes seront retenues dans l'Académie afin de devenir formateur-trice à leur tour.(panachage sur les départements de l'Académie)

Devant la pénurie de médecin du travail, l'administration de l'E.N. choisit de former ses personnels en « premiers secours santé mentale » afin qu'ils-elles sachent adresser les collègues aux professionnels de santé.



3. Atteinte à la Laïcité

L'administration promet que la démarche sera précisée dans un bulletin départemental.

En cas de difficultés avec des parents qui relèvent de ce que vous considérez comme une atteinte à la laïcité, l'administration propose d'informer son IEN.

La loi précise que si l'atteinte à la laïcité s'accompagne de violences verbales ou physiques sur un personnel alors l'IEN est dans l'obligation de porter plainte.

4. Bilan élèves hautement à comportement hautement perturbateur

Suite à la demande de la FSU-SNUipp 65, M. Peyrou IEN ASH est venu présenter son travail.

Il y a 27 situations connues depuis l'an dernier et 4 nouvelles situations depuis la rentrée.

L'observation et l'accompagnement pédagogique par les CPC (de circonscription puis CPC

ASH) a permis d'après lui d'apaiser les situations dans la plupart des cas.

- Pour 3 situations l'IEN a demandé une réunion mensuelle avec l'ASE car elles sont complexes et relèvent du social ou du familial

- L'IEN ASH a demandé à ce que soit réuni « le conseil départemental des jeunes en grande difficulté », qui réunit l' Education Nationale, l'ARS, l'ASE, Conseil départemental, la Police etc.

- 1 cas nécessite une adaptation avec l'IME

L'IEN rappelle que les enseignants ne doivent pas rester isolé-es et en référer à son IEN qui alertera l'équipe ASH. Il considère que seule une réponse coordonnée peut donner de bons résultats.

Remarque de la FSU : nous sommes un peu étonnées que des solutions pédagogiques aient solutionné autant de situations alors que lors des groupes de travail, l'IEN ASH reconnaissait que les situations relevaient plus souvent du soin. C'était bien la raison pour laquelle le DASEN avait demandé à ce que l'ARS et le médico-social soient convié-es à ces groupes de travail afin qu'ils-elles « prennent leurs responsabilités » (sic) !



Nous relevons la contradiction avec l'affirmation de l'IEN qui dit pourtant qu'il ne faut pas culpabiliser les PE parce que ce n'est pas lié à leurs compétences.

Cependant, nous invitons tous nos collègues qui ont un élève à comportement hautement perturbateur à en informer leur IEN ainsi que l'IEN ASH .

Nous rappelons que la FSU-SNUipp n'est aucunement contre l'école inclusive mais exige que des moyens suffisants soient accordés.

5. Transfert de la DSDEN à la cité administrative Reffye

Si les travaux sont terminés en temps et en heure, la DSDEN sera transférée à la cité Reffye à la rentrée 2024. La secrétaire générale affirme que l'architecte a travaillé avec les agents de la DSDEN pour définir les besoins. Présentations des plans aux membres du CHSCT.

Intervention de la FSU : pourquoi prévoir des open-space alors que même les entreprises privées abandonnent cette pratique ?

Pas de réponse de l'administration.

6. Synthèse et préconisations suite à la visite du CHSCT au Collège Pyrénées de Tarbes

Suite à la visite du collège par les membres du CHSCT et les entretiens individuels, nous effectuons une synthèse en CHSCT (confidentielle) puis votons des avis et des préconisations en CHSCT . Celles-ci doivent normalement être diffusées lors de la restitution au personnel. Cette dernière étape n'a pas encore été faite et nous ignorons comment elle se fera puisqu'à partir de janvier 2023, le CHSCT et le CTSD ont fusionnés en une nouvelle instance, le CSA. Aucune directive claire n'a été donnée par le ministère pour le fonctionnement du CSA.

7. Restitution enquête hygiène :

L'enquête « hygiène » envoyée dans les écoles et les établissements du 2nd degré était une enquête académique. Les résultats dans le département ont été

communiqués aux membres du CHSCT mais n'était pas exploitables.



SNUipp-FSU

Remarque de la FSU : nous demandons à ce que les outils d'exploitation de l'enquête nous soient communiqués ainsi que l'enquête en elle-même.